



Le Médiateur

Le Magazine d'informations du Médiateur de la République

N° 003 Août - Septembre - Octobre 2017



Guéhi Brissi Lucas, MD à Daloa



Badia Yoro, MD à Man



Fofana Ibrahima, MD à Séguéla

**Populations
de Daloa, Odiénné,
San Pedro, Séguéla,
Dimbokro et Man**

**Voici vos
Médiateurs
délégués**



Michel Assamoi, MD à Dimbokro



Beugré Takouo Félix, MD à San Pedro



Touré Lanciné, MD à Odiénné

Consolidation de la cohésion à Bouna

*Le Médiateur de la République
crée un comité de suivi*



Dix mois après le conflit d'Azaguié

**Le Médiateur de la
République obtient
la réouverture du
marché du corridor**



Médiation traditionnelle et médiation institutionnelle

Les préoccupations des usagers relatives à «l'entremise destinée à amener un accord», n'ont cessé d'interpeller les acteurs de ce mode alternatif de règlement des conflits qu'est la médiation. C'est donc pour tenter de répondre à ces préoccupations légitimes, que nous avons choisi dans ce numéro, de porter la réflexion sur le thème **«médiation traditionnelle et médiation institutionnelle»**.

Dès l'abord, il sied de faire le distinguo entre médiation institutionnelle et médiation coutumière.

En effet, **la médiation institutionnelle** se caractérise par les textes législatifs et réglementaires qui la régissent par définitions de ses attributions, organisation et fonctionnement. S'agissant de la médiation traditionnelle, nul n'ignore qu'elle est basée sur les us et coutumes en vigueur dans chaque groupe ethnique du pays. En tout état de cause, l'objectif recherché dans un cas comme dans l'autre, c'est d'obtenir un accord entre les parties aux litiges, facteur favorisant la paix et la cohésion sociales.

C'est d'ailleurs dans cette optique que l'article 25 du décret d'application de la loi organique stipule que *«lorsqu'il est chargé par le Président de la République d'une mission de renforcement de la*

cohésion sociale, le Médiateur de la République peut associer les autorités religieuses, coutumières ou toute personne qualifiée».

C'est ainsi que le Médiateur de la République ou les missions qu'il commet dans le cadre des rencontres avec les populations ou la recherche de solutions aux problèmes dont il est saisi ou dont il s'autosaisit, organisent sur les lieux d'intervention, de longues séances d'écoute associant toutes les couches socio-professionnelles des localités visitées, afin de recueillir les informations nécessaires au traitement objectif des affaires en cause.

L'article 17 de la loi organique qui éclaire davantage, précise que *«le Médiateur de la République procède au règlement de litige ou différend selon l'équité, le bon sens, les coutumes, les usages et les bonnes mœurs sans préjudice des lois et règlements en vigueur»*.

Somme toute, la médiation institutionnelle est pratiquée par une Autorité administrative indépendante investie d'une mission de service public, nommée pour un mandat de 6 ans non renouvelable, par le Président de la République après avis du Président de l'Assemblée nationale et du Président du Sénat. L'on conviendra alors que le statut juridique du Président de l'Institution

Par Henri GOBA



Henri Goba, conseiller spécial du Médiateur de la République

du Médiateur de la République n'a rien de commun avec celui d'un Chef traditionnel tel que défini par la loi n° 2014-428 du 14 juillet 2014.

Au total, la finalité recherchée par la médiation institutionnelle de même que la médiation traditionnelle étant de contribuer au renforcement de la cohésion sociale par le règlement des litiges, l'on ne peut parler que de complémentarité entre les deux pratiques.



Les Chefs traditionnels sont des relais du Médiateur de la République dans la médiation institutionnelle



Éditorial

Par N'Golo Coulibaly

*Médiateur de la République
de Côte d'Ivoire*

«Rendre accessibles nos services aux populations»

Le décret N° 2014-737 du 25 novembre 2014, portant application de la loi organique N°2007-540 du 1er août 2007, prévoit l'ouverture de dix Médiatures Déléguées dans les chefs-lieux des principales régions du pays. A la faveur de ce décret, le Médiateur de la République, après une étude minutieuse, a retenu les chefs-lieux des régions de Daloa, San-Pédro, Odienné, Séguéla, Man, Dimbokro, Abengourou, Bouaké, Korhogo et Bondoukou. Six d'entre elles sont ouvertes. Il s'agit des Médiatures Déléguées de Daloa, San-Pédro, Odienné, Séguéla, Man et Dimbokro. Les installations desdits Médiateurs Délégués qui ont démarré le 12 juillet dernier à Daloa pour se poursuivre à Odienné, San-Pédro, Séguéla, Man et Dimbokro ont connu de fortes mobilisations des populations.

Par ailleurs, nous avons pu constater l'enthousiasme de nos concitoyens à accueillir les Médiateurs délégués et avons noté les attentes des chefs traditionnels, des guides religieux et des leaders d'opinion. Il est à noter également la joie des autorités administratives et des élus locaux d'accueillir ces nouveaux Médiateurs. De Daloa à Dimbokro en passant par Odienné, San-Pédro, Séguéla et Man, les populations dans leurs différentes composantes ont apprécié l'arrivée des Médiateurs Délégués et comptent sur leur rôle dans le règlement des conflits locaux.

L'actualité, marquée par les nombreuses crises intercommunautaires que connaît le pays montre

clairement l'opportunité de l'installation des Médiateurs Délégués sur l'ensemble du territoire national pour gérer au plus près des populations ces nombreux conflits afin de préserver la paix et la cohésion sociale, facteurs sine qua non du développement du pays. Le Président de la République, SEM Alassane OUATTARA, rappelait lors de la présentation solennelle du rapport d'activités 2015 du Médiateur de la République, la nécessité pour l'institution de médiation, d'être un des acteurs clés de la gestion de nos conflits, en étant très proche des populations.

Autorités administratives, élus locaux, chefs traditionnels et guides religieux, vous bénéficiez désormais d'un nouvel acteur institutionnel de règlement des conflits sociaux et communautaires.

Les services des Médiateurs Délégués seront à la disposition de tous pour la défense des droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration locale, mais aussi pour appuyer celle-ci dans la promotion de la gouvernance administrative.

Au regard de l'importance du rôle des Médiateurs Délégués dans le processus de renforcement de la cohésion sociale dans toutes nos régions, le journal "Le Médiateur" a choisi de consacrer sa 3ème parution à leur installation. Le lecteur trouvera également dans le présent numéro, la contribution du Médiateur de la République aux règlements des conflits fonciers et intercommunautaires de Bouna, Azaguié et de M'Bengué.



Le Médiateur

LE MAGAZINE D'INFORMATIONS DU MÉDIATEUR DE LA RÉPUBLIQUE

Directeur de Publication :
N'Golo COULIBALY

Supervision :
Daouda TANON, Directeur de Cabinet

Rédacteur en chef :
SORO DOH Siélé, Sous-Directeur Presse et Communication

Ont participé à la rédaction de ce numéro :
SORO DOH Siélé,
Pannan Souleymane Coulibaly

Henri Goba
NARGADÉNÉ Marie Désirée
DJENI Ange
Vital Kouamé

Photos :
Service Presse et Communication

Composition Graphique, Typons, Impression :
Baraka Multi-Services (05 77 87 16)

Tirage :
500 exemplaires

Distribution : Service Presse et Communication

Contacts :
Cocody, Bd de l'Université, près de l'Insaac

Tél/fax :
(225) 22 44 21 68 / (225) 22 44 21 44

E-mail :
mediateur@aviso.ci

Site Web :
www.mediateur-republique.ci

SOMMAIRE

EDITO : P. 3

À L'AFFICHE P. 4 à 9

L'Institution forme ses Médiateurs délégués



VIE DE L'INSTITUTION P. 10 à 12

Bouna :
Le Médiateur de la République crée un comité de suivi

Azaguié :
Le Médiateur de la République obtient la réouverture du marché du Corridor

CONTRIBUTION P.13 à 16

Le Médiateur de la République et le règlement des conflits fonciers

Le Médiateur de la République, N'Golo Coulibaly, a accordé plusieurs audiences à des personnalités



COOPÉRATION P. 17

L'Institution de médiation tchadienne à l'école ivoirienne

HOMMAGE P. 18
Le prix de reconnaissance décerné au Médiateur de la République

COIN DU BONHEUR P. 19
Les mariages



Avant leur déploiement à l’intérieur du pays

L’Institution forme ses Médiateurs délégués

La déconcentration des services de l’Institution “Le Médiateur de la République” est en marche. A cet effet, du 22 au 24 mai, s’est tenu à son siège à Abidjan-Cocody, un atelier de formation à l’intention des médiateurs délégués et leurs assistants. Ces derniers doivent représenter l’Institution dans dix grandes régions du pays pour aider à la médiation institutionnelle sur le plan national.

Ouvrant les travaux, le Médiateur de la République, M. N’Golo Coulibaly, a relevé l’objectif visé par cet atelier, à savoir permettre aux Médiateurs délégués et leurs assistants de connaître les missions et le fonctionnement de l’Institution. «Nous avons estimé qu’avant d’envoyer ces personnes en mission, il est bon de les familiariser avec les textes qui régissent le Médiateur de la République», a-t-il souligné. Il s’agissait, entre autres, pour eux, de maîtriser le mode de saisine de l’institution, le traitement des dossiers, connaître les instruments juridiques internationaux de protection des droits de l’Homme, la stratégie de communication de l’Institution. Et de leur préciser leur rôle et leurs obligations. Pour le Médiateur en chef, ces Délégués et leurs assistants doivent être en mesure de déceler “les sujets et les comportements susceptibles d’entraîner des conflits afin de les prévenir”. Au menu, neuf communications ont été animées par des experts. Elles ont porté notamment sur l’historique de l’Institution, ses attributions et son organisation, la coopération et les relations extérieures, son mode de saisine, la rédaction administrative, les approches de

résolution des conflits, les missions assignées aux Médiateurs délégués et la stratégie de communication de l’Institution. Au terme de cette session, les participants se sont dit aguerris pour la mission dans leurs différentes circonscriptions. Et ce, avec la promesse d’abnégation et de

loyauté au travail. Les délégués et leurs assistants seront déployés à Abengourou, Bondoukou, Bouaké, Daloa, Dimbokro, Korhogo, Man, Odienné, San Pedro et Séguéla.



Les médiateurs délégués ont reçu à la fin de l’atelier de formation...



... des attestations de participation



Les missions du Médiateur Délégué

Le Médiateur Délégué émane de la loi organique qui régit l’Institution “ Le Médiateur de la République”. L’article 10 de cette loi stipule que le Médiateur de la République est aidé dans sa mission par des Médiateurs Délégués. Il a pour mission de régler, par la négociation, le dialogue et la concertation, les conflits et différends de toute nature opposant l’Administration publique aux administrés ; les collectivités territoriales, les établissements publics et tout autre organe investi d’une mission de service public; impliquant les communautés urbaines, villageoises ou toute autre entité. Le Médiateur de la République a également compétence pour connaître des litiges opposant des personnes

privées, physiques ou morales, à des communautés urbaines ou rurales. Il a enfin pour rôle d’aider au renforcement de la cohésion sociale. Le Médiateur de la République peut, à la requête du président de la République, contribuer à toute action de conciliation entre l’administration publique et les organisations sociales et professionnelles.

Il faut préciser que la fonction du Médiateur délégué est incompatible avec l’exercice de tout autre emploi public, de toute activité professionnelle salariée ou de tout mandat électif.



L’Institution de médiation se rapproche des populations

N’Golo Coulibaly ouvre la Délégation de Daloa

Six Médiateurs Délégués ont été installés dans le cadre de la déconcentration de l’Institution de médiation. Ils ont pris fonction depuis le lancement des installations, à Daloa, le 12 juillet dernier, par le Médiateur de la République, M. N’Golo Coulibaly.



Guéhi Brissi Lucas, médiateur délégué à Daloa



Par ce geste, le Médiateur de la République ouvre la Médiation déléguée des régions du Haut-Sassandra, Gôh, Loh-Djiboua et la Marahoué

Le Médiateur de la République, M. N’Golo Coulibaly, a entrepris, depuis juillet 2017, l’installation des Médiateurs délégués dans six Districts afin de rapprocher l’Institution des populations. Ainsi, Daloa, Odienné, San Pedro, Séguéla, Man et Dimbokro ont reçu leurs Délégués respectifs. Ce sont le Préfet hors grade Guéhi Brissi Lucas, Touré Lanciné, Beugré Takouo Félix, Fofana Brahim, Yoro Badia et Michel Assamoi. Le premier a été installé, le 12 juillet 2017 à Daloa, par le Médiateur de la République, N’Golo Coulibaly. Et ce, en présence des préfets des régions du Haut-Sassandra, du Loh-Djiboua et de la Marahoué, des chefs traditionnels, guides religieux dont l’Evêque du diocèse de Daloa, Mgr Maurice Konan Kouassi, ainsi que des différentes composantes de la population. Pour le Médiateur de la République, l’installation du Délégué des Régions du Haut-Sassandra, du Loh-Djiboua et de la Marahoué est la première d’une série d’ouverture de dix délégations de l’institution de médiation dans les principaux chefs-lieux de régions conformément à l’article 10 de la loi organique qui régit l’Organe de Médiation. «L’installation des Médiateurs délégués représente une immersion de l’Institution du Médiateur de la République dans le pays profond et auprès des populations.

Cela participe à rapprocher les services de notre Institution des populations. Dorénavant, les populations de l’intérieur du pays n’auront plus besoin de faire des démarches jusqu’à Abidjan pour exprimer leurs reproches, leurs préoccupations, pour avoir la satisfaction et la protection de leurs droits», a-t-il déclaré. Après avoir présenté le Délégué et rappelé ses missions, le premier responsable de l’organe de médiation a souhaité une collaboration de confiance entre les autorités administratives, les populations et les services de la Délégation. Le représentant du maire de Daloa, Vamara Coulibaly, a pour sa part salué l’ouverture d’une délégation de l’Organe de médiation à Daloa : «A côté

des juridictions, il est important de développer des modes alternatifs de règlement des litiges comme la médiation et l’arbitrage qui constituent des moyens de consolidation de la paix et de la cohésion sociale», s’est-il réjoui. Il sera suivi

du représentant du président du conseil régional, Koné Aboubacar, pour qui, «l’installation d’un Médiateur dans les Régions du Haut-Sassandra, du Gôh, Loh-Djiboua et la Marahoué constitue une opportunité pour les populations de régler à l’amiable les conflits et autres litiges qui se présenteront à elles».

Après les allocutions, un film documentaire, produit par le Service Presse et Communication et un exposé du Secrétaire général du Médiateur de la République, Pannan Souleymane Coulibaly, ont instruit les participants sur les attributions et missions de l’Organe de médiation. Investi dans sa nouvelle fonction, Guéhi Brissi Lucas a remercié le Médiateur de la République pour la confiance accordée à sa «modeste personne» afin de promouvoir ce mode alternatif de règlement des conflits qui est la médiation institutionnelle. Il a promis d’être un facilitateur de paix auprès des populations. Aussi a-t-il sollicité le soutien des autorités administratives, coutumières et religieuses et des populations pour faire de sa zone de compétence une région où la médiation, la négociation sont privilégiées dans le règlement des conflits et autres litiges.



Le Médiateur de la République saluant l’Evêque de Daloa



L’Institution de médiation se rapproche des populations

Touré Lanciné, Médiateur délégué du Kabadougou et du Folon

Le Médiateur délégué des régions du Kabadougou et du Folon, Lanciné Touré, a été présenté aux populations, le mercredi 2 août 2017. La cérémonie s’est déroulée dans la salle de conférences de la préfecture d’Odienné en présence du Secrétaire général du Médiateur de la République, Pannan Souleymane Coulibaly, des préfets des régions du Kabadougou, du Folon, ceux des départements desdites régions et des différentes composantes de la population.



Coupure de ruban, ouvrant la délégation d’Odienné



Touré Lanciné, Médiateur Délégué d’Odienné

Dans son allocution, l’émissaire du Médiateur de la République a relevé l’intérêt pour son institution d’installer des Médiateurs délégués. «L’installation du Médiateur délégué des régions du Kabadougou et du Folon, après celle des régions du Haut-Sassandra, du Gôh, du Lôh-Djiboua et de la Marahoué marque le début d’une véritable déconcentration des services de l’Institution de médiation. Il s’agit pour nous de rapprocher cette importante Institution des populations qu’elle est censée servir. Ainsi, les populations du Kabadougou et du Folon n’auront plus besoin de faire le déplacement jusqu’à Abidjan pour exprimer leurs reproches, leurs préoccupations et leurs requêtes au Médiateur de la République pour avoir la satisfaction et la protection de leurs droits », a indiqué Pannan Souleymane Coulibaly.

Présentant le Médiateur délégué, le Secrétaire général a demandé aux autorités administratives et aux

populations de lui réserver un accueil chaleureux.

Avant lui, la 1^{re} adjointe au maire d’Odienné, Mme Cissé, et le directeur de cabinet du président du conseil régional du Kabadougou ont salué l’installation

d’un médiateur délégué à Odienné. Ils ont relevé son rôle dans les règlements à l’amiable des conflits ou litiges et le renforcement de la cohésion sociale dans le Kabadougou et le Folon.



Les populations d’Odienné dont le Chef de canton (3^{ème} à partir de la gauche) ont assisté à l’installation du Médiateur délégué du Kabadougou et du Folon



L’Institution de médiation se rapproche des populations

Les Régions de San Pedro, Gboklê et Nawa ont leur Médiateur délégué

Le Médiateur délégué des régions de San Pedro, Gboklê et de la Nawa, Pr Beugré Takouo Félix, a été installé le 16 août 2017, au Centre culturel municipal de San Pedro par le Secrétaire général du Médiateur de la République, Pannan Souleymane Coulibaly. Ont pris part à la cérémonie, les autorités administratives, politiques, religieuses et coutumières de la ville. Notamment le Préfet de Région, Coulibaly Ousmane, le Président du Conseil Régional, Beugré Donatien, le 1er Adjoint au maire de San Pedro. L’envoyé de l’Institution de médiation a souhaité voir se tisser une meilleure collaboration entre le Médiateur Délégué et les autorités administratives d’une part et d’autre part entre les différentes composantes de la population. «*C’est ensemble que vous consoliderez la paix et la cohésion sociale*», a-t-il indiqué. Il a, en outre, rappelé l’intérêt pour l’Institution de médiation d’installer des Délégués dans les principaux chefs-lieux de régions. «*Il s’agit pour l’Institution le Médiateur de la République de se*



Le Préfet de Région de San Pedro, Coulibaly Ousmane a présidé la cérémonie d’installation du Médiateur délégué

rapprocher des populations pour mieux les servir», a-t-il fait savoir. Quant au premier adjoint au maire de San Pedro, Diarrassouba Brahima, et au président du conseil régional, Beugré Donatien, ils ont exprimé leur reconnaissance au président de la République, Alassane Ouattara, pour ses actions en faveur de la paix et du vivre-ensemble.



Beugré Takouo Félix, Médiateur Délégué de San Pedro



Les populations de San Pedro dans toutes leurs composantes ont pris part à la cérémonie d’installation du Médiateur délégué de San Pedro



L’Institution de médiation se rapproche des populations

Fofana Ibrahima, Médiateur délégué du Worodougou



Fofana Ibrahima, Médiateur délégué

Le Médiateur délégué des régions du Worodougou du Bafing et du Béré, Fofana Ibrahim, a été officiellement installé le mercredi 30 août 2017.

La cérémonie s’est déroulée dans la salle de conférences de la préfecture de Séguéla, en présence du directeur de cabinet du Médiateur de la République, Daouda Tanon, des préfets des régions, des chefs traditionnels, des guides religieux et des composantes socio professionnelles de Séguéla.

Le représentant du premier responsable de l’organe de médiation a expliqué les missions de l’Institution aux autorités présentes. Daouda Tanon a en outre expliqué à l’assistance que le Médiateur délégué du Worodougou n’est pas le concurrent des gardiens de la tradition dans la mesure où il travaillera en harmonie avec eux dans le respect des us et coutumes des régions dont il a la charge. Il a ensuite invité les populations à faire confiance au Délégué et à son

équipe et à saisir ses services pour la gestion efficace de leurs conflits afin de maintenir la stabilité et la cohésion sociale dans les trois régions.



Coupure de ruban symbolisant l’ouverture de la délégation

Badia Yoro dans le Tonkpi, Cavally et Guémon



M. Badia Yoro

Les populations des régions du District des Montagnes qui regroupe le Tonkpi, le Cavally et le Guémon ne viendront plus à Abidjan pour saisir les services du Médiateur de la République. Un médiateur délégué a été installé à Man, la capitale de la région du Tonkpi. La cérémonie a eu lieu, le 13 septembre 2017 dans la salle de conférences de la préfecture en présence des autorités politiques, administratives, religieuses et coutumières. Lancine Diabaté, 1er adjoint au maire, au nom du député, le Dr Tia

André, a salué cette initiative et félicité le Médiateur Délégué. Il lui a promis le soutien du conseil municipal dans sa mission. A sa suite, Mme Douon, représentant le président du conseil régional du Tonkpi, le Dr Albert Mabri Toikeusse, s’est réjouie de l’installation d’un Médiateur délégué, qui pense-t-elle, va contribuer à assurer l’équilibre social et le renforcement de la cohésion dans le District des Montagnes. Au nom du Médiateur de la République, N’Golo Coulibaly, le secrétaire général de l’Institution, Pannan Souleymane Coulibaly, a présenté le Médiateur

Délégué, Yoro Badia, et sa mission. Il a invité les populations à lui faire confiance afin de résoudre de manière pacifique les différents conflits qui pourraient naître. Avant, un film documentaire a instruit les participants sur les missions du Médiateur de la République et quelques actions menées par l’Institution.

S’adressant aux populations, le Délégué a rassuré de son impartialité et sa disponibilité à répondre à leurs attentes. Suivront enfin l’inauguration du siège local et la remise d’un véhicule de fonction à Badia Yoro pour mener à bien ses missions.



Présence remarquable des Chefs Traditionnels et Guides Religieux



L’Institution de médiation se rapproche des populations

Michel Assamoi, Médiateur Délégué dans le N’Zi, L’Iffou le Bélier et le Moronou



Le Préfet de Région, le Dr N’Guessan Obouo Jacques a présidé la cérémonie d’installation du Médiateur délégué



M. Michel Assamoi



Le Directeur de Cabinet, Daouda Tanon a présenté le Médiateur délégué aux populations

Les populations des régions du N’Zi, de l’Iffou, du Bélier et du Moronou n’auront plus à effectuer le déplacement d’Abidjan pour recourir aux services du Médiateur de la République. Le 21 septembre dernier, le Médiateur délégué desdites régions, Michel Assamoi a été installé dans ses fonctions par le Directeur de Cabinet du Médiateur de la République, Daouda Tanon. La cérémonie d’installation a eu lieu dans la cour de la Préfecture de Dimbokro en présence des autorités administratives avec à leur tête, le Préfet de Région, N’Guessan Obouo Jacques, des chefs traditionnels, guides religieux et des leaders d’associations de femmes et de jeunesse. Ce fut l’occasion pour le Directeur de Cabinet de rappeler les missions de l’Institution et le rôle assigné aux Médiateurs délégués. «*L’installation du Médiateur délégué est un acte institutionnel qui contribue aussi bien à la gestion de la bonne gouvernance*

administrative qu’au règlement des conflits communautaires et au renforcement de la cohésion sociale», a-t-il fait remarquer. Pour sa part, Oka N’Guessan Clément, 2ème adjoint au maire, a traduit la reconnaissance du conseil municipal au Médiateur de la République pour le choix de Dimbokro pour accueillir une délégation de l’Institution de médiation qui va, selon lui, participer à renforcer la paix et la cohésion entre les communautés. Quant au président du conseil régional, N’Guessan Koffi Bernard, il s’est dit également honoré de l’ouverture d’une délégation du Médiateur de la République dans sa région. «*Je remercie le Médiateur de la République pour l’intérêt qu’il porte à notre région à travers l’installation d’un Médiateur délégué. Il va avec l’ensemble du corps préfectoral, les chefs traditionnels et guides religieux nous aider dans le règlement des conflits.*», a-t-il indiqué. Avant de déclarer la disponibilité du conseil régional à accompagner les actions de l’Institution à travers de son Délégué.



Consolidation de la paix et de la cohésion sociale à Bouna

Le Médiateur de la République crée un comité de suivi

Des affrontements, en mars 2016, entre les communautés de Bouna ont fait une trentaine de morts, d'importants dégâts matériels et de nombreux déplacements internes mettant ainsi à mal la cohésion entre les populations. Aujourd'hui, Koulango, Lobi, Peulh et Malinké ont décidé de tourner cette page sombre de leur histoire commune.



Pannan Souleymane Coulibaly et Diaby Bakary de la CNDHCI ont conduit les travaux de l'atelier

Les communautés qui se regardaient en chiens de faïence se fréquentent et se parlent maintenant. Certains foyers disloqués du fait de ce conflit ont retrouvé leur harmonie, les femmes Lobi et Koulango qui n'empruntaient pas les mêmes véhicules ont renoué le fil du vivre ensemble, le marché central déserté par les Lobi pour un autre créé après le conflit est à nouveau fréquenté par tous. On assiste à des visites entre les communautés vivant à Bouna. Par ailleurs, elles apportent leurs contributions à la construction du futur Palais du roi de Bouna, Sa Majesté Djarakoni II. Depuis les missions d'écoute et de conciliation du Médiateur de la République et autres acteurs impliqués dans la gestion de cette crise, des avancées ont été enregistrées dans le renforcement de la cohésion sociale à Bouna. Constat fait à l'occasion de l'atelier de suivi-évaluation, organisé du 11 au 13 octobre dernier, à Bouna par le Médiateur de la République, en partenariat avec le ministère de la Femme, de la Protection de l'Enfant et de la Solidarité, de la Commission nationale des Droits de l'Homme, de l'Ong Smet. J et l'appui technique du Fonds des Nations-Unies pour la population (Unpfa). Cet atelier a réuni les représentants des différentes communautés, des guides religieux, les jeunes, les femmes, les Forces de défense et de sécurité, les directeurs et chefs de service de l'Administration. Il aura permis aux acteurs de faire le bilan des actions menées dans le cadre de la consolidation de la cohésion sociale

depuis décembre 2016.

Les participants à cet atelier, organisés en quatre commissions, se sont dit satisfaits de la mise en œuvre des 12 engagements pris par les populations, le 8 décembre 2016 à Bouna devant le Médiateur de la République, N'golo Coulibaly. Koulango, Lobi, Peulh et Malinké ont reconnu que des avancées ont été réalisées sur le chemin de la cohésion et du vivre ensemble. Témoins : le respect de l'autorité du roi de Bouna et de tous les chefs coutumiers, la contribution de toutes les communautés ethniques à la construction du futur Palais

du roi de Bouna, la pratique de la tolérance politique et religieuse, le recours au comité de suivi mis en place par le Médiateur de la République et aux autorités pour une gestion pacifique des conflits.

«A Bouna, les choses se sont nettement améliorées depuis notre mission de décembre 2016 mais, des défis restent à relever dont l'accélération du processus d'indemnisation des victimes, la réhabilitation du marché, l'implication de tous les cadres dans la résolution définitive de cette crise. Le Médiateur de la République a créé un comité de suivi des actions de paix et de cohésion sociale. Ce comité se compose des représentants de toutes les communautés», a relevé Pannan Souleymane Coulibaly, secrétaire général de l'Institution de médiation, le chef de la mission.

A la clôture, le secrétaire général 1 de la préfecture de Bouna, Dogo Koffi, s'est félicité des conclusions de l'atelier notamment le plan d'actions et la création d'un comité de Suivi des actions de paix et de cohésion sociale. «Continuons à aider les populations du Bounkani à consolider la paix et à désarmer leurs cœurs», a-t-il conclu.



Le roi de Bouna, Sa Majesté Djarakoni II a honoré de sa présence à la cérémonie de clôture de l'atelier

Les cadres du Bounkani interpellés

De façon unanime, la soixantaine de participants à l'atelier de suivi-évaluation, tenu du 11 au 13 octobre dernier à Bouna a pointé du doigt les cadres de Bouna. Les populations qui se côtoient au quotidien n'ont plus aucune difficulté à vivre comme par le passé. Mais, elles dénoncent le comportement des cadres qui ne se sont jamais adressés ensemble aux populations déplorant des manipulations. «S'il existe quelques foyers de méfiance dans les cœurs, cela est du fait des cadres et hommes politiques qui ne parlent pas le même langage. Il faut qu'ils se retrouvent et s'entendent pour une paix totale à Bouna. Il y a des avancées mais nous souhaitons que les cadres (Koulango, Lobi, Malinké) se parlent et viennent appuyer ce processus de paix et de vivre ensemble à Bouna», a souhaité le président du comité de suivi, le pasteur Kambou Jérôme. Les participants ont également demandé au Médiateur de la République de peser de tout son poids pour réunir les cadres afin qu'ensemble ils viennent parler aux populations. Pour faire face à cette situation, le roi de Bouna, Sa Majesté Djarakoni II, présent à la cérémonie de clôture de l'atelier, a rassuré la délégation de l'organe de médiation et les populations. Il dit être à la tâche pour unir les filles et fils du Bounkani. Aussi a-t-il informé de la mise en place d'un groupe de 15 membres (G15) dont 5 membres de

chaque communauté (Koulango, Lobi et Peulh) pour examiner la situation de cohésion sociale dans le Bounkani et faire face aux défis de la paix et du développement.



Quelques cadres dont le général à la retraite, Gaoussou Ouattara, Olo Ahmed ont répondu à l'invitation du Médiateur de la République



Les membres du Comité local posant pour la photo de famille avec les autorités administratives et coutumières



Une vue des participants de l'atelier



Le Pasteur Kambou Jérôme, président du Comité local



Le marché central de Bouna est aujourd'hui fréquenté par toutes les communautés



Mission d'évaluation de la cohésion sociale à Azaguié

Le Médiateur de la République obtient la réouverture du marché du Corridor

Une délégation du Médiateur de la République, conduite par Kokora N'Goly François, Médiateur délégué des Lagunes 1 était du 23 au 25 octobre 2017 à Azaguié, dans le département d'Agboville. Objectif : évaluer la situation entre les communautés après la mission de

le commandant de brigade de la gendarmerie, les chefs des communautés, les leaders des associations des commerçantes autochtones et allogènes, les guides religieux, la délégation du Médiateur de la République a obtenu la réouverture du marché du corridor resté fermé depuis le conflit. L'annonce a été faite par le préfet de la région de l'Agnéby-

femmes puissent reprendre les activités d'ici à vendredi», a-t-il dit. Une décision qui a été accueillie par un tonnerre d'applaudissements.

À la fin de la cérémonie le préfet, le maire, le médiateur délégué et les chefs de village ont visité le corridor pour voir comment l'aménager. Au cours de cette mission, la délégation du Médiateur a pu apprécier, d'une part, les avancées et, d'autre part, les difficultés à surmonter pour une meilleure cohabitation entre les communautés. Au titre des avancées, on note le retour progressif de la confiance entre les communautés. Ce qui se traduit par la rencontre entre les chefs des communautés autochtone et allogène pour le pardon et la réconciliation, la mise en place d'un cadre d'échanges entre le chef de village d'Azaguié Ahoua et le chef de la communauté des allogènes ; l'organisation des séances de prières dans les églises et les mosquées sur la tolérance et le vivre ensemble. En ce qui concerne les difficultés, on relève la non indemnisation des victimes du conflit, l'insuffisance d'implication des cadres d'Azaguié dans le processus de cohésion sociale.



Les populations d'Azaguié ont salué les efforts de médiation du Médiateur de la République



conciliation du Médiateur de la République après les affrontements du 3 mars dernier qui ont fait trois morts, d'importants dégâts et occasionné la fermeture du marché du corridor. Au terme des séances de travail et d'écoute avec les autorités préfectorales, le conseil régional, le maire,

Tiassa, Touré Kanandienatori, qui a levé son arrêté interdisant toute activité commerciale sur ce site. **«Au vu de tout ce que vous avez fait pour réapprendre à vivre ensemble, je vais prendre un autre arrêté pour l'ouverture du marché du corridor. Je souhaite que les**

Le Médiateur de la République forme les encadreurs des «enfants ambassadeurs»

L'Institution le Médiateur de la République, à travers son "Service Protection de l'Enfant", a organisé le 16 juin 2017, une formation à l'attention des encadreurs des «Enfants Ambassadeurs». Les participants ont été formés sur le fonctionnement et les attributions de l'organe de médiation ainsi que sur les droits des enfants. La conseillère spéciale Isimat-Mirin Patricia, s'est dite heureuse de la volonté des enseignants et chefs d'établissement d'accompagner le projet enfants ambassadeurs pour la promotion des droits des enfants dans leurs écoles. "L'enfant ambassadeur" est chargé de faire la promotion des droits des enfants dans son établissement à travers la mise en place d'un club. Le projet a été lancé en février 2017. Les encadreurs sont issus de 13 établissements scolaires.



Le Médiateur de la République et le règlement des conflits fonciers

La question des conflits fonciers, qu'elle soit rurale, urbaine, privée ou publique est extrêmement sensible en Côte d'Ivoire, tant pour des raisons sociologiques, économiques que politiques.

Il s'agit souvent de l'opposition entre propriétaires terriens avec des occupants ou encore de conflits entre agriculteurs et éleveurs, comme ce fut le cas en mars 2016 dans la région du Bounkani, où le conflit a fait plusieurs dizaines de morts et entraîné des déplacements massifs de population. Pour certains analystes, la question foncière serait au cœur de la crise socio-politique et militaire qu'a connue la Côte d'Ivoire. Elle serait également liée à la détérioration de la situation économique, sociale et politique du pays depuis les années 1980.

Si l'on n'y prend garde, les conflits fonciers, à cause de leur violence extrême, risquent de perturber durablement la paix sociale et compromettre le développement économique du pays. C'est pourquoi Le Médiateur de la République, en observateur avisé de l'évolution de la société et garant de la cohésion sociale, a décidé de consacrer le thème central de sa réflexion de l'année 2016 au règlement des conflits fonciers. L'hypothèse retenue est que la cohésion

sociale est en relation étroite avec la question foncière.

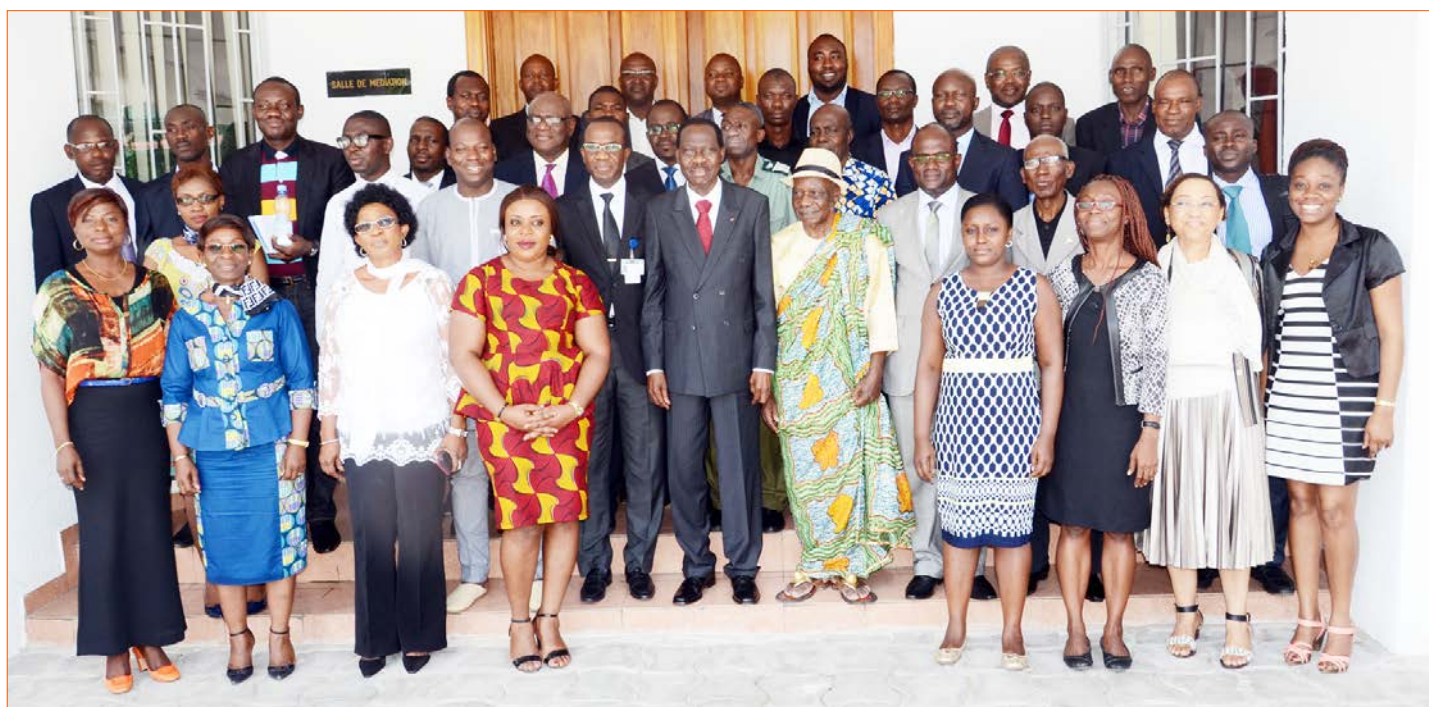
D'un point de vue sociologique, tout conflit et toute perturbation dans le fonctionnement régulier de la société ou toutes modifications des structures économiques et sociales, remettent en cause les compromis relationnels qui s'étaient noués auparavant entre les membres d'une société ou des communautés vivant ensemble. En conséquence, les conflits fonciers, de par leur violence extrême provoquent la mort, les déplacements massifs de population, l'insécurité et la destruction de biens matériels et par ricochet la dislocation de la cohésion sociale. Avec l'adoption du mode de gestion mercantile de la terre, les idéaux, les valeurs et les normes traditionnelles de la propriété de la terre ont changé. La terre n'est plus «un bien culturel» appartenant à tout le groupe social et dont la gestion était simplement confiée à un chef de terre reconnu et respecté par tous. Aujourd'hui, en l'absence de textes écrits et de sachants crédibles, l'appropriation de la terre s'est inscrite dans les rapports de force en présence où le «dieu argent» règne en toute puissance. Les textes législatifs et réglementaires en matière foncière ne sont pas respectés et appliqués.

Par Pannan
Souleymane Coulibaly



Pannan Souleymane Coulibaly, Secrétaire Général (Médiateur de la République)

Face à cette situation délétère où les décisions de la plus haute juridiction du pays ne sont pas exécutées ou sont parfois foulées aux pieds. Que peut faire le Médiateur de la République pour préserver la cohésion sociale? Car sans cohésion sociale, aucun développement durable n'est possible.



Agents du Médiateur de la République et experts en gestion des conflits fonciers posant après les travaux de l'atelier



LE MÉDIATEUR DE LA RÉPUBLIQUE ET LE RÈGLEMENT DES CONFLITS FONCIERS

A- Contexte et justification

Depuis plus d'une vingtaine d'années, la Côte d'Ivoire a connu une détérioration de sa situation économique, sociale et politique marquée par une crise foncière généralisée qui se manifeste encore aujourd'hui en milieu rural et urbain. Certains analystes pensent même que la crise foncière serait à la base de la crise socio-politique et militaire qu'a connue le pays au cours de ces dix dernières années. En zone rurale, cette crise foncière se traduit par des clivages entre communautés autochtones et allogènes avec des manifestations parfois très violentes comme ce fut le cas à Bouna en mars 2016, à Azaguié et à M'Bengué en février 2017 et depuis septembre 2017 dans la région du Cavally. En zone urbaine, l'acquisition d'un lot assorti d'une lettre d'attribution ou même d'un titre foncier n'assure plus une sécurité juridique certaine. Aussi, les différends fonciers sont-ils devenus légions dans le pays. Ces litiges constituaient une partie importante de la saisine des tribunaux qui sont visiblement trop chargés aujourd'hui. Par ailleurs, les décisions rendues par les juridictions ne semblaient pas satisfaire parfois les protagonistes des litiges fonciers. Ces derniers s'orientent alors de plus en plus, vers le mode alternatif de règlement des conflits que représente la médiation institutionnelle. Dans cette perspective, le Médiateur de la République, chargé de régler les différends de toute nature, opposant l'administration publique aux administrés et les litiges impliquant les communautés urbaines, villageoises ou toute entité chargée de service public, est régulièrement sollicité.

B- La saisine du Médiateur de la République en matière de litige foncier.

La saisine du Médiateur de la République intervient généralement en cas de retard ou de dysfonctionnement de l'administration foncière dans la délivrance des titres de propriété (arrêté de concession définitive, certificat foncier...) ou plus régulièrement, en cas de litige ouvert sur la propriété d'une parcelle, et cela, même au terme d'une procédure judiciaire ayant établi les droits de l'une ou l'autre des parties. En outre, les déguerpissements opérés ces dernières années dans différents quartiers de la ville d'Abidjan et qui posent la question cruciale du droit au logement des



Les cadres de la Médiation ont été formés sur la gestion des conflits fonciers

populations concernées, constituent un autre motif de saisine du Médiateur de la République.

L'intervention du Médiateur de la République dans le règlement des conflits fonciers a été particulièrement remarquable au cours de ces cinq dernières années. Au titre des statistiques, on peut relever qu'en 2011, dix (10) requêtes en matière foncière ont été enregistrées par l'Institution ; dix-neuf (19) en 2012 ; douze (12) en 2013 ; et trente-six (36) en 2014, soit le triple de l'année précédente et quarante-trois (43) en 2015 soit quatre-vingt-onze (91) requêtes au total.

Ce nouveau champ d'intervention et de médiation exige **une méthodologie appropriée** et des **ressources humaines bien formées** dans le domaine du foncier et dans la connaissance précise du dispositif législatif et réglementaire applicable au domaine foncier rural et urbain. C'est pourquoi du 04 au 06 octobre 2016, le Médiateur de la République a organisé un séminaire de formation sur le foncier à l'intention de tous ses collaborateurs. En outre, une bonne collaboration entre les services du Médiateur de la République et les différentes administrations foncières s'avère indispensable pour résoudre au mieux les conflits fonciers, afin d'offrir aux citoyens un service foncier de qualité, gage de renforcement de la cohésion sociale.

C- Les bases socio-culturelles du règlement des conflits fonciers par le Médiateur de la République

L'article 17 de la loi organique 2007-540 du 1er Août 2007 stipule que le Médiateur

de la République doit régler les litiges en se fondant sur **les us et coutumes**. A cet égard, le mode traditionnel de gestion de la terre peut être une source d'inspiration pour le Médiateur de la République.

En effet, dans la vie des peuples et des communautés traditionnelles, la terre était le ciment et le dénominateur commun entre les hommes. Cela était dû au fait que la terre fixait les peuples, les nourrissait et leur permettait de se projeter dans le futur. Elle déterminait les desseins collectifs et les projets individuels. La terre était à la fois un cadre de vie et de survie pour les hommes. Aussi, a-t-elle toujours été l'objet de convoitises, car chaque peuple voulait préserver et agrandir son espace vital, afin d'assurer son équilibre, son rayonnement et son avenir. L'histoire rapporte que des guerres tribales et autres conflits ont opposé les différents peuples de Côte d'Ivoire, à propos du contrôle ou de la maîtrise de la terre. Mais, avec le temps, ces peuples avaient fini par mettre en place des règles de conduite entre voisins et en leur sein, dans le but d'assurer la cohésion sociale et la coexistence pacifique. Par ailleurs, un mode redoutable de recherche de la vérité sur la propriété d'une terre consistait, en pays Senufo, par exemple à **«boire la terre»** pour qu'elle désigne son propriétaire véritable. Cette pratique permettait inéluctablement d'identifier les véritables propriétaires des terres litigieuses et entraînait la mort violente des usurpateurs. Toujours dans le but de circonscrire les conflits fonciers, la terre appartenait à tout le groupe et non à un seul individu en particulier.



La terre déterminait la place de chaque membre dans la société et définissait son rôle au sein du groupe social. Aucun individu, aucun groupe ne pouvait s'en approprier. Selon Monsieur **Dagrou Théodore***, "la terre était incessible, invendable et inachetable". C'était un **bien culturel**. Elle était gérée en conséquence au vu et au su de tous. L'on peut donc parler d'une **conception collectiviste** de la terre. C'est cette philosophie qui a pendant longtemps présidé aux rapports entre les communautés traditionnelles ivoiriennes au sujet de la terre et c'est cette conception qui a façonnée leur existence et leur histoire commune. Tant que les choses étaient comprises de cette façon, la gestion de la terre et son occupation

des valeurs consécutives à la modernisation et à la mondialisation, le Médiateur de la République doit adopter un nouveau mode de règlement des conflits fonciers qui allie la tradition et la modernité, parce que nos sociétés sont en transition culturelle. A cet égard, l'institutionnalisation de la chefferie et des royautes traditionnelles peut être un atout précieux de collaboration pour le Médiateur de la République, dans le règlement des conflits fonciers. Par ailleurs, pour tenir compte de la modernité, le Médiateur de la République peut, s'agissant du règlement des conflits fonciers ruraux, s'appuyer sur les dispositions de la loi n°98-750 du 23 décembre 1998 comme étant un texte prenant en compte l'exigence de

la paix sociale en Côte d'Ivoire. La contribution du Médiateur de la République au règlement des conflits fonciers peut donc favoriser la reconstruction de la cohésion sociale et la cohabitation entre les différentes communautés durablement affectées par la crise socio-politique et militaire qu'a connue le pays. Pour réussir cette mission, le Médiateur de la République doit :

- Etablir une franche collaboration avec la chefferie traditionnelle, détentrice des us et coutumes et l'administration publique (corps préfectoral et l'administration foncière et judiciaire) ;
- Veiller à l'application effective de la loi n°98-750 du 23 décembre 1998 **sur le domaine foncier rural et de l'ordonnance n°2013-481 du 02 juillet**



Les conflits fonciers sont devenus récurrents

ne posaient pas de problème majeur. Toutes les contestations trouvaient toujours une solution qui contribuait avant tout, au renforcement de la cohésion du groupe. Malheureusement, la conception collectiviste et le mode de gestion communautaire qui s'en inspirait, ont été abandonné au profit de la **conception privatiste et individualiste**. La course vers l'appropriation privée de la terre et les conflits auxquels cette situation a conduit, ont eu pour conséquence majeure, l'effritement de la cohésion sociale. Dans ces conditions quel mode de règlement des conflits fonciers, le Médiateur de la République peut-il adopter pour assurer le renforcement de la cohésion sociale ?

D- Le mode nouveau de règlement des conflits fonciers par le Médiateur de la République.

Ne pouvant plus retourner au mode traditionnel idéal de règlement des conflits fonciers et devant tenir compte de l'évolution des mentalités, des mœurs et

l'intégration de la dimension historique dans la gestion de la terre. En effet, dans la mesure où la loi de 1998 reconnaît les droits coutumiers, son application pourrait favoriser la cohésion sociale. En effet, cette loi :

- Institue un titre justificatif de la propriété coutumière ;
- Met en place une procédure de sécurisation foncière ;
- Préserve les intérêts de toutes les parties par le maintien des droits acquis avant 1998 et a un caractère rétroactif ;
- Respecte les droits des occupants de bonne foi (art 14 du décret d'application de la loi de 1998) ;
- Implique toutes les communautés présentes dans le règlement des litiges fonciers par la création de comités villageois, sous-préfectoraux, départementaux et régionaux de règlement des conflits fonciers.

CONCLUSION

De la gestion paisible de la terre et de son occupation régulière et légale dépend

2013 fixant les règles d'acquisition de la propriété des terrains urbains. Enfin, face à la multiplication des conflits fonciers, nous ne devons pas désespérer car les Ivoiriens sont capables d'imagination et de sursaut patriotique pour trouver en eux-mêmes les moyens d'une résilience nécessaire dans le cadre d'une vie communautaire imposée à eux par l'histoire et les circonstances.

Pour ce faire, le Médiateur de la République doit :

- Renforcer son dispositif de veille afin d'anticiper la survenue des conflits fonciers sur l'ensemble du territoire d'où la nécessité d'installer rapidement les Médiateurs Délégués à l'intérieur du pays ;
- Renforcer les capacités d'analyse et de règlement des conflits fonciers de ses collaborateurs.

Pannan Souleymane Coulibaly



Le Médiateur de la République, N'Golo Coulibaly, a accordé plusieurs audiences à des personnalités

Le mercredi 21 juin 2017, le Médiateur de la République a reçu, au siège de l'Institution, SEM Dayanand Naidoo, ambassadeur de la République d'Afrique du Sud en Côte d'Ivoire, accompagné de son premier secrétaire politique, Primrose N'Zwedala.

Arrivé en Côte d'Ivoire, quelques mois avant, le diplomate a fait remarquer que sa visite chez le Médiateur de la République se situait dans le cadre de ses rencontres avec les responsables des Institutions ivoiriennes pour une prise de contact et renforcer la coopération entre son pays et la Côte d'Ivoire. Le jeudi 20 juillet 2017, N'Golo Coulibaly,

Médiateur de la République a reçu le ministre de la Promotion de la Jeunesse, de l'Emploi des Jeunes et du Service civique, Sidi Tiémoko Touré, à son cabinet. Le membre du gouvernement a dit que cette rencontre se situait dans le cadre des visites de courtoisie de son Département aux présidents des Institutions de la République.



L'Ambassadeur d'Afrique du Sud reçu par le Médiateur de la République



Le Président du Conseil Constitutionnel



La Jeune Chambre d'Abidjan Lagune chez le Médiateur de la République



L'Expert indépendant des Droits de l'Homme de l'Onu, Mohammed Ayat échangeant avec le Médiateur de la République

L'Institution de médiation tchadienne à l'école ivoirienne

Dans le cadre du programme d'accompagnement de l'Association des ombudsmans et médiateurs de la Francophonie (Aomf), le chef du Service des réclamations de l'Institution de médiation tchadienne, Dagwamé Clément, a suivi, du 3 au 10 juillet 2017, un stage de renforcement des capacités sur le Système intégré de gestion informatisé

des réclamations (Sigir) de notre Institution. La formation a été animée par le Directeur des Affaires juridiques et des Requêtes, Koné Tanguy Dimitri, et le sous-directeur de l'Informatique et des Statistiques, Gbané Cheick Abdoulaye. Avant sa formation, Dagwamé Clément a été reçu par le Médiateur de la République, N'Golo Coulibaly. Il a également rencontré le directeur de cabinet, Daouda Tanon, le conseiller

spécial du Médiateur de la République, Henri Goba, et le sous-directeur Presse et Communication, Soro Doh Siélé. Avec cette visite et celle du Secrétaire général de l'Institution, le Médiateur de la République de Guinée, l'Institution de médiation ivoirienne se positionne de plus en plus dans le concert des organisations internationales de médiation.



Séance de travail avec le représentant de l'institution tchadienne



Le Directeur des affaires juridiques et des requêtes remettant une copie du rapport d'activités

L'Institution ivoirienne se forme au Maroc

Dans le cadre de l'accord de partenariat et d'échanges d'expérience entre les Institutions de médiation, N'Gbesso Prisca Tatiana,

chef du Service des Relations extérieures et de la Coopération du Médiateur de la République, a suivi un stage, du 17 au 21 juillet 2017, à l'Institution le Médiateur du Royaume du Maroc. Ce stage va

permettre sûrement de mettre en place une meilleure stratégie de planification des activités de son service.



Mlle N'Gbesso Tatiana a enrichi ses capacités en coopération internationale auprès des services de l'organe de médiation marocaine





Le prix de reconnaissance décerné au Médiateur de la République



Mme Latté remettant le prix au Médiateur de la République

Les Journées nationales des Sciences secrétaires (Jnss) se sont tenues du 24 au 26 août 2017 à l'Hôtel Président de Yamoussoukro. Comme aux éditions passées, le Médiateur de la République, N'Golo Coulibaly, a permis à sept des secrétaires de son Institution de participer à ces journées de formation et de partage d'expériences.

A cette 5e édition, RH Mag, organisateur des JNSS, a décerné un prix au Médiateur de la République, témoin de la constante participation des secrétaires de l'Institution à ces Journées.

De retour à Abidjan, Mme Latté, secrétaire particulière au Cabinet, a remis le trophée au premier responsable de l'institution.

Adieu "Colonel-Major"



Arraché à l'affection des siens et des membres du personnel de l'Institution, "Le Médiateur de la République", le 17 juin dernier, Djamand Félix Etienne Drogui, ex-technicien de surface à la Médiation, repose depuis, le 8 juillet, à Lahou-Kpanda, son village natal. Avant l'ultime séparation, le personnel



de l'Institution de médiation avec à sa tête le Directeur de cabinet, Daouda Tanon, a fait le déplacement de la nouvelle morgue de Yopougon pour assister à la levée du corps de Djamand Félix que ses collègues appelaient affectueusement, "Colonel-Major". Une importante

délégation conduite par le Sous-directeur des ressources humaines, Gnamkey Jacques, a fait le déplacement de Lahou-Kpanda pour assister à l'inhumation.

"Colonel-Major", repose en paix.



• Mlle Amita Coulibaly "domptée" par Blanchard N'Djoré

Le samedi 5 août 2017 restera une date inoubliable pour Mlle Amita Wamignan Coulibaly, chargée d'instruction à l'Institution "Le Médiateur de la République" et Blanchard N'Djoré. Eux qui ont décidé, ce jour, de s'unir par les liens de mariage. La cérémonie s'est déroulée à l'hôtel communal de Cocody en présence du Médiateur de la République, N'Golo Coulibaly, du président Laurent Dona-Fologo, de la mère du Premier ministre Amadou Gon Coulibaly.

Le maire célébrant, Attegbé Martin, après lecture des différents articles, a consacré à la formule d'usage unissant Blanchard N'Djoré et Amita Coulibaly sous les regards bienheureux de leurs deux témoins, M. Soro Doh Siélé, Sous-Directeur Presse et Communication à l'Institution "Le Médiateur de la République" et Mme Fatoumata Coulibaly, cadre financier et de parents, amis et membres de la Médiation.

La bénédiction nuptiale suivie d'un repas a eu lieu à la Riviera Bonoumin au temple de l'Eglise Réveil International.

• Mlle Coulibaly Christiane devient Mme Kouakou

C'est la date du samedi 10 juin 2017 que Mlle Coulibaly Christiane, chargée d'instruction à l'Institution «Le Médiateur de la République» a choisie pour unir sa vie à celle de Martin Kouakou. La célébration du mariage civil a eu lieu à la mairie de San Pedro suivie de la bénédiction nuptiale à l'église des Assemblées de Dieu de Seweké Peniel de la même ville. C'est par un cocktail servi à Degny Plage que le nouveau couple a remercié parents, amis et collègues venus les soutenir. L'Institution «Le Médiateur de la République» formule des vœux de bonheur aux jeunes mariés.



• Konaté Souleymane et Koné Alimata unis par le mariage

Konaté Souleymane, chauffeur à la résidence du Médiateur de la République et Mlle Koné Alimata ont célébré leur mariage civil, le 22 avril 2017 à la mairie de Bingerville. C'était en présence de parents et amis venus apporter leur soutien au couple. L'Institution «Le Médiateur de la République» souhaite une belle vie de couple remplie de joie et d'amour aux Konaté.



ARRET SUR IMAGES

Mission de conciliation à M'Bengué

Le Médiateur de la République obtient le retour des déguerpis du quartier Gnénémadala

Un conflit foncier survenu à M'Bengué entre le village de Katiali et le quartier Gnénémadala a provoqué de nombreux dégâts matériels et le déguerpissement forcé de treize (13) campements. Dans le cadre de la gestion de ce différend concernant les terres cultivables de Kpala, le Médiateur de la République a dépêché du 02 au 07 Avril 2017, puis du 07 au 12 Mai 2017, une délégation conduite par son Secrétaire général, Pannan Souleymane Coulibaly pour mener une mission de conciliation entre les protagonistes. Cette mission de médiation a connu un succès avec notamment le retour des déguerpis de Gnenemadala sur leurs anciennes terres de Kpala. En images les temps forts des négociations.



Le Chef de village de Katiali



Et le Chef de village de M'Bengué ont paraphé le procès-verbal de la rencontre



Le Secrétaire général du Médiateur de la République



et le Préfet de M'Bengué signant l'accord d'entente



La délégation du Médiateur de la République à l'écoute des populations du quartier Gnénémadala



Les deux parties en conflit avec les autorités préfectorales et la délégation du Médiateur de la République après l'accord